

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille dix-neuf  
Le 4 septembre à 18 heures  
Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et  
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région  
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE  
sous la présidence de  
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

**Etaient présents :**

*. les membres titulaires, ci-après (15):*

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Jacque FAURE –  
M. Jean-Jacques MOUNIER –  
M. Xavier LIOGIER – M. Jean PRORIOLE –  
M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCOUSE –  
M. Louis SIMONNET –  
M. François BERGER –  
M. Luc JAMON –

M. Eric DUBOUCHET – M. Jacques SURREL –  
M. Daniel BILLARD – M. Robert CLEMENCON –  
M. Jean-Claude DURON –

*. les délégués titulaires suppléants ci-après (2):*

Mme Yvette RUARD (ayant pouvoir en l'absence de M. Gilles DAVID)  
Mme Marie-France BAZELIS (ayant pouvoir en l'absence de M. Bernard GALLOT) –

**Etaient absents excusés (10):**

*. les membres ci-après :*

M. Ludovic GIRE – M. René PASCAL –  
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER –  
M. Christophe NAVE – M. Éric PETIT –

M. Bernard GALLOT – M. Jean-Paul DEGACHE –  
M. Pierre ASTOR – Mme Annick HERITIER –

—  
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.  
—

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2019.09.27

**Objet :** Prêt à usage des parcelles AW243 et AW 257 au Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) MOGIER.

**RAPPORT DU PRESIDENT :**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2019.03.09 en date du 27 Mars 2019, le SYMPTTOM a pu acquérir, le 20 juin 2019, auprès du Groupement Foncier Agricole Ludène, deux parcelles de terrain d'une surface de 17 668 m<sup>2</sup>, figurant au cadastre sous les sections AW243 et AW257, Lieu-dit Gampalou à Monistrol sur Loire. Ces terrains ont été acquis en vue de l'extension du site de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de Monistrol sur Loire pour la réalisation notamment du casier E.

Le casier F sera mis en exploitation début septembre 2019, pour une durée de 3 ans. La réalisation du casier E, n'engagera donc pas de travaux imminents. En conséquence, les parcelles AW243 et AW257 pourraient être mises à disposition gracieusement du GAEC MOGIER, Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, pour une durée de 1 an reconductible.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité sur 17 votants,

- **APPROUVE** le prêt à usage des parcelles AW243 et AW257 au GAEC MOGIER pour une durée de 1 an reconductible.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** pour prendre toute décision et signer tous documents utiles à la réalisation des présentes dispositions.

==

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 4 Septembre 2019,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET

